



MAYENNE
communauté

Bureau du mardi 21 mai 2024 à 18 h

Compte rendu

Thème

1 – Présentation de Marion LANDEMAINE – Chargée de mission Financements Externes

2 - Présentation Sport et handicap – 15 minutes

Les éléments vous seront présentés par Alain Nicoux.

Voir annexe 1a

Sylvain LE ROUZIC : « Lors de la première réunion du groupe de travail, sport reconnu d'intérêt communautaire dont le projet handicap-école du sport fait partie des 3 items de travail, nous avons présenté ce projet. Il a été décidé, avant d'aller plus loin, d'informer tous les élus du bureau communautaire et le conseil communautaire par la suite pour statuer sur la démarche à retenir. Le point clé pour réussir dans cette démarche de création d'école de sport et handisport, est le recrutement d'un éducateur. Ce profil est très spécifique. La difficulté de recrutement pour ce poste est d'être attractif. C'est pourquoi, nous vous avons présenté les hypothèses de temps complémentaires afin de pouvoir proposer un temps plein. L'autre difficulté sera de trouver un nombre suffisant d'enfants. Cette école de sport handicap n'a pas vocation à garder les enfants dans cette école. Nous espérons, pour une majorité, les aider à reprendre confiance à la pratique sportive afin de repartir dans un club classique dont les éducateurs auront été formés par Mayenne communauté. »

Alain NICOUX : « Cette école serait un tremplin. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Aujourd'hui, c'est un point d'étape. Le travail est à poursuivre sur le profil du poste et les partenariats à nouer. Le besoin est là mais il reste à quantifier. »

Alain NICOUX : « Aujourd'hui, la demande la plus forte est sur la tranche d'âge des 7 / 15 ans. Nous pensons démarrer le projet sur cette tranche là. »

Xavier TALOIS : « J'abonde dans ce sens. Si l'on veut que notre territoire soit de plus en plus inclusif, cela passe, entre autre, par le sport qui est un bon vecteur. Une remarque, autour des handicaps invisibles et de la problématique des handicaps psychiques. Il serait intéressant d'être en lien avec l'équipe du sport du service de santé mentale du centre hospitalier. Depuis des années, elle accompagne des personnes en grande souffrance psychique. Ils peuvent, à mon avis, participer à la réflexion. L'enjeu est de permettre à ces personnes, de prendre leur place dans le cadre des activités sportives proposées par la communauté de communes. »

Alain NICOUX : « C'est effectivement une information transmises par MAS océane. »

Xavier TALOIS : « Dans le cadre du contrat local de santé, les semaines d'information en santé mentale ont lieu chaque année. Elles abordent un thème. Cette année, c'est celui du mouvement. Ce sera en octobre. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Nous avons besoin de travailler la question. Ce soir, il s'agit de déterminer s'il y a de votre part des réticences particulières. Si le projet est à arrêter ou si l'on continue à avancer sur la présentation d'un rapport. »

Alain NICOUX : « Les clubs sont motivés. Il y a un point qui reste compliqué, c'est le transport. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Nous poursuivons la réflexion. »

Avis favorable

3 - Présentation CAF

Les éléments vous seront présentés durant la séance.

Présentation des intervenants :

Magali JACQUET, directrice de la CAF

Sandrine BREGER, responsable relation et offre de services

Sylvie ROUSSELET-DANIAU, responsable service action sociale

Thomas Fleurance, attaché de direction

Aurélien BOBINEAU, chargé de conseils sur le territoire de Mayenne communauté et du Mont des avaloirs.

Sandrine BREGER : « J'ai participé le 13 avril, à la matinée de réflexion sur la petite enfance à l'échelle du territoire. La petite enfance est un des sujets importants. Le schéma public de la petite enfance est d'apporter une solution d'accueil à toutes les familles, quels que soient leurs lieux de vie. Cet axe 1 est important. Il y a déjà des projets avec un RPE très dynamique sur le territoire et qui va évoluer. Vous avez déjà des équipements mais qui pourront, peut-être, être développés. Vous êtes en réflexion et notre nouvelle convention d'objectifs et de gestion a de nouveaux leviers financiers qui peuvent éventuellement vous accompagner et vous aider, en tant qu'élus, à la meilleure solution qui soit. »

Aurélien BOBINEAU : « Dans l'ancienne CTG, il y avait : rendre mieux visible le relais petite enfance. Il doit être statué, sur la prochaine commission, le passage à 3.5 équivalent temps plein sur ce service. Ce service est clairement positionné dans la CTG comme étant le lien sur toute l'offre d'accueil. On le voit, la démographie chez les assistantes maternelles évolue sur plutôt des places en moins. Le nombre de place diminue plus vite que le nombre d'enfant. Cette situation est nationale d'où cette forte ambition autour du jeune enfant. Nous savons qu'il y a des groupes de réflexion pilotés par Madame d'ARGENTRE et Nathalie LEBALLAIS et nous sommes partie prenante pour vous accompagner sur les possibilités d'action que vous voudriez mettre en œuvre et qui concourent à développer des places d'accueil. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Nous avons pris conscience du creux de la vague qui nous attend. Nous avons aussi un enjeu très concret de pouvoir accompagner le monde économique. Un enfant qui n'est pas placé, c'est une contrainte pour l'emploi et pour les parents, une difficulté. Le choix peut se porter sur un autre territoire dont l'offre de placement sera plus aisée. Nous avons un vrai questionnement et nous avons déjà avancé sur ce sujet. »

Sandrine BREGER : « Beaucoup de communes sont concernées par les ALSH. Il y a eu toute une réflexion sur la PS jeune sur votre territoire. Avec la nouvelle COG, nous avons de nouveaux leviers notamment sur la pause méridienne. »

Aurélien BOBINEAU : « On ne peut que souligner les actions d'investissements sur les locaux. Sur la question de la conciliation vie familiale et vie professionnelle, c'est aussi vrai sur la tranche des 6 - 11 ans. Je soulignerai la collaboration par groupe de communes dans l'objectif de maintenir des services et de couvrir un territoire. »

Sandrine BREGER : « Il sera voté, lors de notre prochain conseil d'administration, le projet de Grazay, Jublains, La Chapelle au Riboul et Hardanges. Nous sommes dans une mutualisation des services dans la mobilité. »

Sylvie ROUSSELET-DANIAU : « La CAF a une offre complète qui permet de repérer les familles qui sont en situation de séparation pour permettre leur accompagnement. Cet événement impacte la vie familiale et la relation aux enfants. Il prévoit le versement de la pension alimentaire à la place du parent débiteur au travers de l'ARIPA. Une aide plus récente, l'aide aux victimes de violences conjugales est mise en place depuis novembre dernier. Aujourd'hui, nous avons 78 personnes qui bénéficient de cette aide. Nous avons très certainement un phénomène de rattrapage. En préparation, le pack nouveau départ, il s'agit du repérage des personnes victimes de violence et de l'identification d'un référent unique sur le territoire qui fera le lien avec les différentes institutions pour permettre à la personne de partir du domicile. Suivant la demande, l'aide doit être versée sous 3 à 5 jours. Les montants varieront de 150 € à 1 300 € et l'aide sera versée en une seule fois. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Vous soulignez le sujet des familles monoparentales. Sur la ville de Mayenne, nous avons un taux extrêmement élevé de femme vivant seule avec des enfants et qui dépasse tous les plafonds en Mayenne. Il n'y a pas d'explication. Il faut réfléchir et adapter nos politiques publiques, pour Mayenne, à cette spécificité. »

Sylvie ROUSSELET-DANIAU : « Nous souhaitons faciliter le recours aux droits. Il ne faut pas que cet événement inscrive la famille dans une situation de pauvreté durable. Je vous rejoins, le maillage est important. »

Sandrine BREGER : « L'ambition 4 « Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap ». Des heures spécifiques, dans le cadre de la prestation de service aux ALSH, pour les enfants porteurs de handicap seront financées à hauteur de 4.50 € de l'heure. »

Sylvie ROUSSELET-DANIAU : « Notre politique change, nous sommes proactifs afin qu'il n'y ait pas de rupture de droit. Nous transformons notre mode de fonctionnement pour mieux nous adapter au public. »

Magali JACQUET : « Nous travaillons avec nos partenaires, dont vous faites parties. C'est notre façon de renforcer notre relation de service et de faire bien tout de suite. »

Sylvie ROUSSELET-DANIAU : « L'offre de relation de service se développe beaucoup avec la dématérialisation. C'est notre enjeu, nous CAF, d'augmenter les télé-services. Un projet majeur est en cours : bâtir la solidarité à la source pour favoriser l'accès aux droits. Depuis janvier 2023, il y a une nouvelle ligne sur les bulletins de salaire MNS, c'est le montant net social qui est à déclarer à la CAF. Ce montant est à déclarer au trimestre sur le RSA et la prime d'activité afin d'éviter les indus. »

Magali JACQUET : « Nous pouvons proposer des ateliers pédagogiques pour accompagner. »

Sandrine BREGER : « L'ambition 8, « Coopérer avec les partenaires sur les territoires » il sera question de la CTG avec le renouvellement de signature. »

Aurélien BOBINEAU : « La 1^{ère} convention sur la période 2021-2025 est à renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030. C'est la feuille de route, sur comment vous communes et Mayenne communauté et la CAF vers quelle direction souhaiterons nous aller sur tous les sujets : petite enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits etc... Les temps de travail en interne avec les professionnels de vos collectivités sont très précieux pour coopérer. Vos professionnels sont aussi le lien entre vous élus et nous. Nous apportons une aide financière pour ces temps-là mais une CTG vit parce qu'il y a ces temps d'échanges et cadrer. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Pour évoquer, rapidement avec vous, une évolution de nos statuts puisque nous souhaitons travailler sur des missions d'action sociales et d'intérêts communautaire. L'idée est de dédier une ressource com com mis au service des communes et pourra faciliter aussi les rapports que vous pouvez avoir avec les communes. »

Aurélien BOBINEAU : « Pour ne pas pénaliser financièrement les associations et vos budgets communaux, il faudrait que la nouvelle CTG soit signée le plus tôt possible. »

Sandrine BREGER : « Nous voulons remercier tous les professionnels qui ont travaillé avec nous sur les fiches actions que vous aviez retenu en tant qu'élus, sur cette CTG. Cette nouvelle COG apporte de nouveaux leviers, c'est donc important d'échanger et de ne pas hésiter à poser des questions. Il y a de nouveaux leviers sur la petite enfance, de nouveaux labels. L'impact financier est significatif. Le travail en amont de cette nouvelle CTG est important. »

Magali JACQUET : « Nous avons réalisé une présentation rapide. Nous voulions laisser un temps pour les échanges. Il ne faut pas hésiter à revenir vers nous si vous avez des questions : soit en matière d'accès aux droits ou en matière d'action sociale.»

Xavier TALOIS : « Avez-vous un pourcentage de la population qui ne solliciterait pas les aides auxquelles elle pourrait avoir droit ? »

Magali JACQUET : « Le non recours aux droits est très difficile à mesurer. Dans cette COG, nous avons un axe très fort sur le non recours aux droits. L'ambition est d'aller encore plus loin sur la relation de service et de travailler avec nos partenaires pour repérer ce non recours. »

Sylvie ROUSSELET-DANIAU : « Tous les 3 mois, nous rencontrons les animateurs de France Service afin de les former à nos offres de services. Notre méthode est innovante. Nous avons souhaité travailler davantage avec les autres opérateurs : pôle emploi, la DGFIP, la CARSAT, la CPAM. Tous les 3 mois, nous nous réunissons afin de présenter les bons réflexes pour l'orientation des personnes en fonction de leur situation. Il y a des partages d'expériences. Un autre enjeu : celui de repérer l'illettrisme. 10% des 18-64 sont en difficultés avec l'écrit et la lecture. »

Antoine VALPREMIT : « Concernant votre présence sur le territoire, est-ce que des agents de la CAF continueront à se déplacer dans l'objectif d'aller vers ? J'ai une autre question sur les aides à la pause méridienne. Est-ce pour le périscolaire ? L'extra-scolaire ? »

Nelly GUILLEUX : « Il faut être déclaré en accueil de loisirs et rentrer dans le taux d'encadrement. Il faut également écrire un projet éducatif qui prend en compte le temps du midi. »

Aurélien BOBINEAU : « Pour cette question, il faut que l'on reste dans la même méthode. Dans le cadre de la CTG, on peut donner une impulsion et regarder sur le territoire quelle est la marche à franchir si vous le souhaitez. »

Magali JACQUET : « Je réponds à la première question. Il est important de conforter notre offre de services existante. Aujourd'hui il y a une analyse. Il faudra trouver un juste équilibre entre les forces qui traitent les dossiers et le terrain. Le projet est en réflexion et les élus seront nos partenaires. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « J'ai bien compris que l'on allait retravailler sur le CTG très vite. Aurons-nous le temps de faire l'évaluation de ce qui a été mis en place ? »

Sandrine BREGER : « Ce sera la 1^{ère} étape. »

Nelly GUILLEUX : « Nous allons travailler sur un calendrier avec des schémas d'actions. Un bilan sera réalisé. Des projets ont avancé comme celui de la petite enfance. Les services ont également évolué. On a aussi des regroupements qui n'existaient pas en 2020/2021. »

Magali JACQUET : « Les regroupements se voient aussi sur les accès aux droits. La CTG sera l'endroit où l'on pourra questionner ces éléments. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Nous attendons aussi le retour de vos expériences et avec vos échanges, nous pourrons apporter des solutions plus performantes. »

Délibérations du bureau

4 - Direction des Affaires Culturelles – 14^{ème} Concours International « Piano à Mayenne » - Versements du Prix de Mayenne Communauté, du Prix du Public Rapido et du Prix Spécial Daniel Moquet pour l'interprétation de l'œuvre de G. FAURE

Tony BONNET

La quatorzième édition du Concours International « Piano à Mayenne » organisée par le Conservatoire de Mayenne Communauté a eu lieu du 2 au 5 mai 2024.

Comme lors des éditions précédentes, Mayenne Communauté attribue la somme de 1 500 € au lauréat du 2^{ème} Prix du Concours. Celui-ci a été attribué à deux candidats ex-aequo :

- . Wenjia GUO (750 €)
- . Fanyu ZENG (750 €)

Monsieur Jean-Michel KIM a remporté le Prix du Public Rapido d'une valeur de 1 000 €. Ce prix a été financé par le Groupe RAPIDO et viré sur le compte de Mayenne Communauté.

Mme Wenjia GUO a également remporté le Prix Spécial Daniel Moquet pour l'interprétation de l'œuvre de Gabriel FAURE d'une valeur de 200 €. Ce prix a été financé par l'Entreprise MOQUET et viré sur le compte de Mayenne Communauté.

Il est demandé d'allouer la somme de 950 € à Wenjia GUO, la somme de 750 € à Fanyu ZENG, la somme de 1000 € à Jean-Michel KIM.

Délibération adoptée à l'unanimité

Sujets soumis à arbitrage

5 - Pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026 – Levier péréquation et solidarité – Fonds de concours thématiques aux communes membres

Patrick SOUTIF

Il est rappelé au Bureau que le Pacte financier fiscal et solidaire 2021-2026, a déterminé dans le cadre du levier péréquation et solidarité des fonds de concours thématiques à attribuer à ses communes membres avec une enveloppe arrêtée au 31 décembre 2021 à 252 302 €.

Le comité de groupe de solidarité restreint du 13 septembre 2023 a examiné les demandes de fonds de concours thématiques des communes et a déclaré recevables les dossiers présentés par les communes d'Aron, Commer, Le Housseau et de Mayenne. Il est rappelé au Bureau que le critère de recevabilité du projet est un rayonnement plus large que le territoire communal avec un critère supplémentaire d'un projet structurant et/ou innovant.

La commune de Mayenne a présenté un dossier au titre de la mise aux normes de la tribune de son stade et a depuis achevé ses travaux pour un total de 202 880 € HT.

Il s'agit désormais d'arrêter définitivement le montant à attribuer à la commune de Mayenne. Considérant l'enveloppe de 252 302 € mentionnée ci-dessus, il vous est proposé de lui verser un fonds de concours thématique de 50 000 €, étant précisé qu'elle n'a pas obtenu de financement externe autre pour ce projet. Il est précisé que le prochain Conseil Communautaire sera sollicité pour décider de ce fonds de concours et autoriser la signature de la convention de financement.

L'avis du Bureau est demandé pour le versement d'un fonds de concours thématique de 50 000 € à la Ville de Mayenne dans le cadre du pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026.

Arnaud BULENGER : « Sur les fonds de concours thématiques, est ce qu'il y aura une session de dépôt de dossier ? »

Patrick SOUTIF : « Une 2^{ème} session est prévue avant la fin du mandat. »

Arnaud BULENGER : « Comment se passera la prochaine session ? Est-ce que les thématiques retenues seront les mêmes ? »

Patrick SOUTIF : « La question sera présentée avant en bureau. On sera plus restrictif. »

Arnaud BULENGER : « Moins ouvert, cela m'inquiète. »

Patrick SOUTIF : « On ne pourra pas distribuer ce que l'on n'a pas. Nous avons tiré les enseignements de la partie trop ouverte. Ce n'est pas possible à tenir au vue de l'enveloppe disponible. Les décisions seront prises en commun. Tout vous sera soumis. Les membres de la commission ne feront que des propositions. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Il y a aussi les fonds de concours classiques. Il serait intéressant de connaître les projets qui seront déposés dans les 2-3 ans qui arrivent. Il faut que les crédits réservés, correspondent à une demande de votre part. »

Patrick SOUTIF : « Marion LANDEMAINE sera en soutien des communes sur ces sujets. »

Avis favorable